



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
27 FÉVRIER 2023**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 27 février 2023 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., directeur des opérations et ingénierie

Était absente :

Mme Lise Gagnon, membre

**RÉSOLUTION NO : E12-02-2023
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E13-02-2023
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 janvier 2023;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Autorisation de signature de l'avenant numéro 1 modifiant l'Entente de fourniture de services entre la RAIM et la RAETM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

6. Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels entente cadre en ingénierie »;
7. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 230213-09 – Approbation du règlement 122-1 modifiant le règlement d'emprunt 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 48-02-2023 – Approbation du règlement 122-1 modifiant le règlement d'emprunt 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 49-02-2023 – Approbation du règlement 123-1 modifiant le règlement d'emprunt 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 39-02-2023 – Dépôt du règlement 120-2 modifiant le règlement d'emprunt 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E14-02-2023
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 janvier 2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Benoit Ladouceur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 janvier 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E15-02-2023

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 281 544,57 \$ et de 3 895,85 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 68 220,07 \$, 4 096,19 \$ et de 31 984,63 \$ préparées le 22 février 2023 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E16-02-2023

(Autorisation de signature de l'avenant numéro 1 modifiant l'Entente de fourniture de services entre la RAIM et la RAETM)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) rend depuis quelques années des services de support administratif à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);

ATTENDU l'entente de fourniture de services intervenue le 27 mai 2019 pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2019 et renouvelable automatiquement pour la même durée;

ATTENDU QUE l'article 4 de l'entente prévoit qu'en tout temps pendant la durée de l'entente, les parties peuvent convenir de la modifier;

ATTENDU les résolutions A08-01-2023 de la RAIM et la résolution E06-01-2023 de la RAETM par lesquelles les parties ont convenu de modifier l'entente afin d'y inclure la valeur des services rendus à la RAETM par la secrétaire-trésorière et de l'assistante secrétaire-trésorière de la RAIM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le président ou en son absence le vice-président, ainsi que la secrétaire-trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer l'Avenant 1 à l'entente de fourniture de services intervenue le 27 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E17-02-2023

(Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels entente cadre en ingénierie »)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels entente cadre en ingénierie » selon les critères et pointages suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Grille d'évaluation des services professionnels

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat et méthodologie de réalisation	10
2. Présentation et qualification de la firme	15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	
b) Expérience dans des projets similaires	
i. Projet 1	
ii. Projet 2	
3. Chargé de projet	25
a) Qualification et expérience du chargé de projet	
b) Expérience dans des projets similaires	
i. Projet 1	
ii. Projet 2	
4. Chargés de discipline (Niveau 1 – Ingénierie)	30
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	15
6. Qualité et présentation des documents	5
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E18-02-2023
(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E19-02-2023
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière